

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE
LONGUEUIL**

2035, avenue Victoria, bureau 305
Saint-Lambert J4S 1H1
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 485-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

995, rue Maher, bureau 201
Saint-Jérôme J5L 0A8
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

1802, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke J1J 0A2
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial
de cabinets d'avocats
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 21 mars 2025

Par courriel et par dépôt électronique

Me Carolina Rinfret, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC
800, Place Victoria, 2^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4295-2025 - Demande de révision de l'AQCIE-CIFQ des
décisions D-2025-022, D-2025-032, D-2025-033 et D-2024-109
R-4293-2025 – Demande de révision du ROEE
N.D. : 120 694**

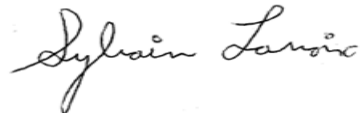
Chère consoeur,

La présente fait suite à votre correspondance du 28 mars 2025 dans les dossiers mentionnés en rubrique.

Les décisions de la première formation de la Régie sur les tarifs du Transporteur et du Distributeur faisant l'objet des demandes de révision ont été rendues sur le fond. Cette formation a donc épuisé sa juridiction sur ces tarifs qui seront en vigueur à partir du 1^{er} avril 2025. Il reviendra à la formation en révision, si elle accueille en tout ou en partie les demandes et révoque certaines portions des décisions rendues ayant un impact sur les tarifs, de déterminer comment elle révise et remplace ensuite les conclusions ainsi révoquées, ce qui aura nécessairement un effet rétroactif au 1^{er} avril 2025.

On ne peut déclarer provisoire des tarifs visés par une décision au fond!

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les distinguées.



Me Sylvain Lanoix
✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE
Cyril Michaud, CIFQ
Paul Paquin, analyste